



ELECTIONS 2018-2019

PROCURATION

IMPORTANT !

**Un élève avocat ne peut disposer au maximum que de deux procurations.
La promotion Laurent FABIUS vote uniquement au Conseil d'administration.**

Je soussigné(e) :

Promotion :

Demeurant à :

Donne expressément pouvoir par la présente à :

Demeurant à :

D'agir en mon nom pour le vote du 26 février 2018 de 09h00 à 18h00 concernant les élections pour le(s) :

- Conseil d'administration
- Conseil de discipline
- Délégués de parcours - Parcours :
- L'AEA

- Délégués UJA Paris

Fait à

le / / 2018

Signature

Ecrire manuellement « bon pour pouvoir » sous la signature et accompagner votre procuration de la copie recto/verso de votre carte étudiant ou pièce d'identité en cours de validité.